

Conditions générales d'utilisation du service

Préambule

Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation du Service Kaoley », ont pour objet de régir le contrat conclu entre la société Xxl-multimédia également nommé « L'EDITEUR », domiciliée Place du Foirail, 81190 Pampelonne et «LE CLIENT», également nommé «L'UTILISATEUR», désigné par le(s) bon(s) de commande et/ou bulletin de règlement et l'(es) éventuel(s) avenant(s) qui y sont annexés.

Ces conditions générales d'utilisation s'appliquent à toutes les offres Kaoley, quel que soit leur canal de vente. Elles sont complétées par les dispositions particulières des différentes offres décrites sur le(s) bon(s) de commande ou le(s) formulaire(s) d'inscription et d'abonnement du site www.Kaoley.com.

La souscription du bon de commande Kaoley, emporte acceptation sans réserve des présentes « Conditions Générales d'Utilisation du Service Kaoley », qui s'appliquent quelles que soient les options, le package souscrit et les modalités d'ouverture du service Kaoley.

L'EDITEUR tient à la disposition du CLIENT les présentes «Conditions Générales d'Utilisation du Service Kaoley».

I – Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

CLIENT / UTILISATEUR : personne morale ou physique abonnée au service Kaoley et/ou personne(s) physique(s) utilisatrice du service Kaoley sous la responsabilité du CLIENT.

IDENTIFIANT et **MOT DE PASSE** : terme désignant en général tout code d'identification et mot de passe permettant d'accéder à une interface privative, et en particulier l'accès à l'administration du site du CLIENT via le logiciel Kaoley.

OFFRE ou **PACK** : désigne des offres commerciales comprenant les services de base et des options supplémentaires.

FRONT OFFICE : désigne la partie publique communément appelée « site Internet » du CLIENT, accessible depuis le réseau public Internet.

BACK OFFICE : désigne l'interface de création, d'administration et de gestion du « site Internet » (Front office) dont l'accès est restreint aux utilisateurs disposant de codes identifiants sous la responsabilité du CLIENT.

II - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités, conditions générales et particulières dans lesquelles :

- d'une part Xxl-multimédia propose au CLIENT le service Kaoley afin de lui permettre de publier, présenter et commercialiser ses produits, services ou informations sur Internet et d'en permettre ou non le paiement via le réseau ;

- d'autre part le CLIENT utilise ce service.

III Engagements du CLIENT

Le CLIENT sait et accepte que la manipulation technique de ses données est nécessaire au bon fonctionnement des services, des logiciels, du matériel et du réseau, ou pour répondre à tout autre besoin technique du service Kaoley.

Le CLIENT sait et accepte qu'il peut s'avérer nécessaire que Xxl-multimédia accède au compte du CLIENT et à son contenu pour identifier et résoudre tout problème technique ou répondre à toute plainte concernant le service.

L'UTILISATEUR s'interdit d'essayer toute intrusion ou tentative d'intrusion sur le(s) serveur(s) Kaoley.

L'UTILISATEUR peut disposer d'un espace de chargement de fichiers, dans ce cas Xxl-multimédia se désengage de toute responsabilité concernant les fichiers déposés par L'UTILISATEUR et rendus accessibles sur le réseau Internet, notamment en ce qui concerne les dommages que ces fichiers peuvent causer aux visiteurs du site.

IV – Conditions d'utilisation du service

IV-1 Cadre juridique, réglementations et respect du régime légal

Le CLIENT ne doit utiliser les services Kaoley que dans la poursuite de buts légaux. Il s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la diffusion d'informations, à la vente ou présentation de produits et de services sur l'Internet. Cela inclut par exemple le respect des droits d'auteurs, la proscription de documents à caractère obscène et/ou contraire à l'ordre public, les documents à caractère raciste, portant atteinte à la dignité humaine, contraires aux bonnes mœurs et ce de manière à ce que la responsabilité de Xxl-multimédia ne puisse en aucun cas être recherchée.

Le CLIENT garantit une présentation de son offre loyale et conforme aux dispositions légales en vigueur en ce qui concerne plus particulièrement celles relatives aux offres faites à distances (obligation d'information sur l'entreprise, sur le contenu de l'offre, sur les prix, le respect de la faculté de retour...). Il déclare avoir connaissance des lois et réglementations en vigueur en ce qui concerne la vente par correspondance. Il est seul responsable de l'exécution de la livraison, des suites à donner dans le cas où son client exercerait la faculté de retour du produit livré pour échange ou remboursement prévu par l'article L121-16 du Code de la Consommation.

Le CLIENT assume seul la responsabilité pleine et entière de son service, de son contenu, des commandes et de leurs suites, notamment fiscales. Il fait sien tout litige y afférant et, notamment, ceux mettant en cause l'utilisation du service Kaoley, des logiciels, du contenu de son offre et de ses engagements contractuels.

IV-2 Responsabilités

Le CLIENT est seul responsable du contenu de l'information accessible sur son site (Front office) et déclare être régulièrement titulaire de l'intégralité des droits de propriété industrielle et de propriété intellectuelle pouvant porter sur le contenu du service WEB créé et hébergé ; il est seul responsable de l'utilisation des marques, logos, insignes commerciaux ou noms et/ou Copyrights présents dans son site.

D'une manière générale, Le CLIENT garantit expressément Xxl-multimédia contre tout recours de quelque nature que ce soit, émanant de tout utilisateur ou de tiers, et contre toute action ou toute réclamation qui pourrait être engagée à l'encontre du CLIENT au titre du contenu de son site (Front office), de son utilisation par lui-même ou par des tiers.

Tout contentieux, de quelque nature qu'il soit, intenté contre Xxl-multimédia pour des fait(s), écriture(s), image(s), renseignement(s), opinion(s), figurant sur les pages du CLIENT entraîne automatiquement la mise en œuvre de la responsabilité civile et/ou commerciale du CLIENT envers Xxl-multimédia. Cette responsabilité se traduira au moins par l'avance des frais liés à la procédure (expertises, avocat, timbres fiscaux, hébergement des gérants, etc.) par le CLIENT à Xxl-multimédia. Le CLIENT supportera une présomption de responsabilité qui ne sera renversée que si Xxl-multimédia est condamnée après avoir vu sa responsabilité personnelle retenue par un jugement définitif ayant autorité de la chose jugée. En cas de contentieux lié au service exploité par le CLIENT, Xxl-multimédia, après information préalable au CLIENT, se réserve le droit de suspendre unilatéralement le présent contrat jusqu'à la résolution du contentieux.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet que le CLIENT déclare parfaitement connaître, Xxl-multimédia ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment, les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes, la contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT, dont la protection incombe à ce dernier, les intrusions malveillantes de tiers sur le site du CLIENT, malgré le dispositif de sécurité mis en place par Xxl-multimédia, les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour L'UTILISATEUR et/ou pour ses clients.

La responsabilité de Xxl-multimédia ne pourra pas être mise en jeu en cas de défaillances du service résultant de faits indépendants de sa volonté, et notamment en cas de force majeure telle que définie à l'article V « Force majeure » des présentes conditions générales, ou en cas de défaillances du réseau

Internet ou dues au non respect des règles d'utilisation par le CLIENT. Dans le cas où la responsabilité de Xxl-multimédia serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes conditions, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et / ou préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données. Le montant de la réparation sera limité au montant dû par le CLIENT au titre du service Kaoley pendant les trois mois précédents la date du manquement. En aucun cas, un dysfonctionnement d'une durée inférieure à quarante huit heures ne pourra donner lieu à réparation.

Xxl-multimédia ne peut être tenue responsable du paiement de taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) au(x) vente(s) et/ou achat(s) du CLIENT. Le CLIENT déclare disposer de sa capacité juridique et engager sa seule responsabilité pour l'acquiescement de toute(s) taxe(s) et/ou impôt(s) relatif(s) à la vente de ses produits et/ou services et plus généralement à l'exploitation de son service web.

V - Force majeure

Xxl-multimédia s'engage, au vu de la technique actuelle, à maintenir dans les meilleures conditions possibles les services proposés. Cependant Xxl-multimédia n'est pas responsable en cas d'interruption du service imputable à un cas de force majeure, au fait d'un tiers, de L'UTILISATEUR ou de ses clients, ainsi qu'aux aléas découlant de la technique.

Les parties admettent, sans que cette liste soit limitative, conventionnellement, entre elles, que ressortent, notamment soit de la force majeure, soit du cas fortuit, soit du fait d'un tiers, les dommages trouvant leurs origines ou leurs causes dans : les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, la foudre, les surtensions électriques, les grèves, les arrêts de fourniture électrique, les défaillances du réseau de télécommunications, les guerres civiles ou étrangères, les émeutes ou mouvements populaires, les attentats, les restrictions réglementaires liées à la fourniture de services de télécommunication, la perte de connectivité due aux opérateurs publics et privés dont dépend Xxl-multimédia.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trois mois consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

Dans le cas où le préjudice serait causé par la faute exclusive de Xxl-multimédia, celui-ci ne peut se voir réclamer un montant supérieur à la somme totale versée par le CLIENT dans le cadre de son contrat Kaoley.

VI – Transfert de propriété

L'utilisateur n'est pas autorisé à louer, donner en crédit bail, accorder une sous-licence ou prêter le logiciel ou le service Kaoley. Les droits d'utilisation des services Kaoley ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et ne peuvent être revendus ou/et sous-loués. Le CLIENT ne pourrait toutefois transférer tous ses droits d'utilisation y afférents à une autre personne physique ou morale que dans le cadre d'une cession du Contrat qui devra au préalable être agréé par Xxl-multimédia.

Xxl-multimédia se réserve la faculté de céder ou transférer à un tiers le présent contrat après en avoir informé le CLIENT sans toutefois que celui-ci ne puisse s'y opposer.

VII - Durée, résiliation, modification et clauses financières

VII-1 Le logiciel

Le logiciel est vendu sous forme de licence à vie ou d'abonnement.

Le logiciel et les sites Internet Kaoley sont obligatoirement hébergés sur les serveurs gérés par xxl multimedia.

Dans le cas de la licence à vie, cette licence s'arrête dès que le CLIENT arrête son site ou arrête de payer son hébergement.

Le CLIENT peut récupérer les données de son site (produits, annonces, clients). Ceci fera systématiquement l'objet d'un devis.

VII-2 L'hébergement

Le présent contrat engage le CLIENT pour une durée minimum d'un an (1 an) renouvelable par tacite reconduction. Le contrat pourra être résilié après envoi par l'une des deux parties d'une lettre recommandée avec accusé de réception signifiant sans équivoque l'intention de ne pas reconduire le contrat. Cette lettre recommandée devra parvenir à l'autre partie au plus tard 60 jours avant la fin de la période en cours. Passé ce délai la période suivante devra être acquittée par le CLIENT.

Xxl-multimédia se réserve la faculté de modifier ses tarifs et les « Conditions Générales d'Utilisation du Service Kaoley » applicables au renouvellement. La non-acceptation d'une modification du contrat pourra emporter résiliation, sans que LE CLIENT ne puisse réclamer une quelconque indemnité. Xxl-multimédia informera LE CLIENT, sur sa facture de renouvellement, de toute modification des conditions générales ou des tarifs applicables au renouvellement du contrat. En cas de refus de ces modifications, LE CLIENT devra en informer Xxl-multimédia sous 30 jours, par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai dépassé, les modifications seront réputées comme acceptées.

Le CLIENT paie son abonnement suivant les modalités définies sur le(s) bon(s) de commande. En cas de non-paiement de l'abonnement à la date d'échéance inscrite sur la facture émise par Xxl-multimédia au CLIENT, Xxl-multimédia pourra résilier le contrat de plein droit après mise en demeure restée sans effets 15 jours après sa réception par le CLIENT et sans préjudice de la mise en œuvre des dommages intérêts et de la clause pénale prévue dans le contrat.

En cas d'inexécution par le CLIENT d'une quelconque de ces obligations, Xxl-multimédia se réserve le droit de suspendre, après mise en demeure restée sans effets 15 jours après sa réception par le CLIENT, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension ne puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit au profit du CLIENT.

Xxl-multimédia se réserve le droit de rompre unilatéralement le contrat moyennant un préavis de 15 jours à compter de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception informant de la rupture dans le cas de redressement ou de liquidation judiciaire sous réserve des conditions prévues par la loi du 25 janvier 1985.

VIII - Obligation d'information

Le CLIENT s'engage à informer sans délai Xxl-multimédia de toute modification concernant sa situation, notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire.

Il pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès de Xxl-multimédia, conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du contrat par courrier adressé à Mme Durand – 6 place di Foirail – 81190 Pampelonne.

IX - Règles de confidentialité

Xxl-multimédia respecte et protège la confidentialité du CLIENT abonné au service Kaoley et s'interdit d'utiliser directement ou indirectement les informations personnelles et les données d'activité du CLIENT.

Xxl-multimédia s'engage à ne pas publier d'informations permettant l'identification du CLIENT sans avoir obtenu au préalable son accord explicite. Dans le cadre de sa propre politique de communication, Xxl-multimédia pourra être appelée à citer le nom du Service WEB hébergé et/ou LE CLIENT. Le CLIENT devra informer Xxl-multimédia par lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision dans le cas où il ne souhaite pas que son nom soit cité sur les supports de communication de Xxl-multimédia. Le CLIENT doit être conscient du fait que Xxl-multimédia peut être tenu de révéler des informations personnelles et/ou d'activité dans le cadre de procédures légales telles que mandat de perquisition, assignation à comparaître, décision judiciaire, etc.

